

Signature du Contrat local de santé (CLS) du Pays de Chaumont

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le **14 février 2020**, M. Christophe LANNELONGUE, directeur général de l'**Agence Régionale de Santé Grand Est** et M. Stéphane MARTINELLI, président du **Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**, copilotes du Contrat local de santé du Pays de Chaumont, signeront ce document aux côtés de :

- Mme Élodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne,
- M. Jean ROTTNER, président de la Région Grand Est,
- M. Nicolas LACROIX, président du Conseil départemental de la Haute-Marne et de la Communauté de Communes Meuse Rognon,
- Mme Christine GUILLEMY, présidente de l'Agglomération de Chaumont,
- Mme Marie-Claude LAVOCAT, présidente de la Communauté de communes des Trois Forêts,
- Mme Fabienne CHAMPION, directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Marne,
- M. Bernard ROEHRICH, administrateur provisoire de l'hôpital de Chaumont,
- Mme Marie-Charlotte KOSSMANN MATHON, directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Marne,
- Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'Éducation nationale,
- M. Stéphane ANTIGNY, directeur général de la Mutualité Sociale Agricole Sud-Champagne.

La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009 institue une territorialisation des politiques de santé et porte une réforme globale qui doit permettre aux institutions, opérateurs et professionnels de santé de s'adapter aux nouveaux besoins de la population.

Le contrat local de santé constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs institutionnels et opérationnels d'un territoire dans le but de partager des objectifs pour la santé de la population et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une analyse partagée des besoins d'un territoire, construite sur la base de données chiffrées mais aussi d'entretiens avec la population et les acteurs.

L'élaboration du CLS du Pays de Chaumont s'est structurée autour d'un diagnostic local de santé partagé. Les objectifs de cet état des lieux ont été d'une part, de partager les constats et repérer les spécificités du territoire ainsi que les éventuelles problématiques liées à la santé sur le Pays de Chaumont et d'autre part, de créer une synergie entre les acteurs.

Ces travaux ont ainsi permis de construire le plan d'action du Contrat local de santé autour de cinq axes stratégiques :

Axe stratégique n°1 : Améliorer le parcours de santé

- Renforcer les comportements préventifs en lien avec les espèces invasives et nuisibles pour la santé
- Renforcer les comportements préventifs en lien avec la qualité de l'air des espaces de vie intérieurs et extérieurs

- Renforcer les comportements favorables en matière de dépistage des cancers
- Améliorer le recours à une activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques
- Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d’agir en matière d’alimentation et d’activités physiques
- Renforcer la coordination ville-hôpital
- Renforcer et conforter l’offre de soins de proximité sur le Pays de Chaumont
- Améliorer la prise en charge et l’accès aux soins, en particulier pour les publics vulnérables / en situation de précarité

Exemples d’actions : Lutte contre des espèces invasives nuisibles pour la santé, renforcer les dépistages organisés du cancer auprès des personnes en situation de handicap, mettre en place des programmes de reconditionnement à l’effort pour des personnes atteintes de maladies chroniques, mise en place de programme de nutrition, communiquer sur la Plateforme Territoriale d’Appui, développer la maîtrise de stage et l’accueil de stagiaires, promouvoir le dispositif d’accompagnement personnalisé aux soins.

Axe stratégique n°2 : Améliorer la prise en charge des conduites addictives

- Améliorer la coordination et le parcours de prise en charge en addictologie
- Améliorer l’offre de soins en addictologie
- Améliorer l’offre de soins et la prise en charge des usagers de drogue sur les territoires non couverts du Pays de Chaumont

Exemples d’actions : Installation d’une commission de coordination en addictologie, conforter les consultations avancées de spécialistes en addictologie

Axe stratégique n° 3 : Améliorer l’accompagnement des personnes âgées

- Renforcer la lisibilité et la visibilité des services et prestations dédiées aux personnes âgées, à destination des professionnels et des habitants
- Renforcer les comportements favorables à la prévention des cancers, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et isolées
- Renforcer les compétences et le pouvoir d’agir des personnes en situation de fragilité psychique

Exemples d’actions : Mise en place du guichet intégré de la MAIA, organiser des réunions d’information sur l’offre gérontologique pour les professionnels

Axe stratégique n°4 : Améliorer la prise en charge des personnes en matière de santé mentale

- Renforcer les compétences et le pouvoir d’agir des personnes en situation de fragilité psychique

Exemple d’action : Mettre en place le dispositif de pair-aidance

Axe stratégique n°5 : Coordination du Contrat local de santé

- Coordonner l’ensemble des objectifs spécifiques du Contrat local de santé
- Renforcer les connaissances des habitants et des professionnels de santé sur les actions du CLS, sur les dispositifs et structures existants

Pour l’ARS, ce CLS constitue un outil de déclinaison territoriale de la politique régionale de santé en permettant d’adapter des actions aux dynamiques locales et une volonté politique partagée avec tous les acteurs qui œuvrent sur le territoire.

Contacts presse :

ARS Grand Est : Laura PHILIS / ars-grandest-presse@ars.sante.fr
 Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : Nadège SAVARD / nadege.savard@pays-chaumont.com ou
 07 70 22 17 92